

Département du VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 16 décembre 2024

ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON DE TAVERNY

OBJET
SIGNATURE D'UNE
CONVENTION DE
PARTENARIAT
AVEC LA
MUTUALITE
FRANÇAISE

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Chantal HUET, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS, Mila CANAS et Jeanine PELAMOURGUES
Messieurs Marc REMOND et Mouloud ANIBA

Administrateurs absents excusés :
Monsieur David POTREL et Thomas BEDON

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS
Invitée: Madame Maud SAID – Assistante administrative

Nota- Le Maire, Présidente du CCAS certifie exécutoire cette délibération mise en ligne sur le site de la ville le 23/12/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R 123-21 ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 19 décembre 2017 portant délégations de pouvoirs au Président ou au Vice-Président ;

Vu le projet de convention de partenariat de la Mutualité Française d'Ile de France ;

Considérant que la Mutualité Française est un acteur de terrain reconnu dans le domaine de la santé publique ;

Considérant la nécessité du CCAS de mener des actions de prévention et de promotion de la santé notamment en faveur du public des séniors ;

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, autorise madame la Présidente, à signer la convention de partenariat avec la Mutualité Française d'Ile de France.

Votes pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp le 16 décembre 2024

Et que le nombre des membres en exercice est de : **11**

Le Maire,
Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,

Lucile DREVET